



RAPPORT ANNUEL 2022



SMICTOM
de la Bièvre

Introduction

En application du Décret du 11 mai 2000, le Président du SMICTOM DE LA BIEVRE propose au Comité Syndical, réuni en assemblée ordinaire, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de traitement des ordures ménagères appelées ci-après « OM » pour l'année écoulée, la collecte étant assurée par les communautés de communes adhérentes dénommées ci-après « EPCI » ; et ce, avant le 30 juin de l'année suivante.

Chaque Communauté de Communes, membre du SMICTOM, devra soumettre le présent rapport à son Conseil Communautaire avant le 30 septembre de l'année N+1.

Ledit rapport est mis à disposition du public dans les bureaux du SMICTOM situés sur le SITE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS, 113 chemin des Carrières, Lieudit les Burettes à PENOL (38260) ainsi que dans chacune des Mairies concernées.

Le public est informé de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant au moins un mois.

Ce rapport est également téléchargeable sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-bievre.fr

Glossaire

BIOGAZ :	Gaz issu de la décomposition des déchets enfouis.
ISDND :	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
LIXIVIATS :	Fraction liquide issue de la fermentation des déchets et de l'eau de pluie traversant le massif.
RECYCLABLES SECS :	Déchets recyclables tels que les emballages ménagers, les papiers, journaux/magazines et le verre.
REFUS DE TRI :	Résidus issus du process de tri des recyclables secs et des ordures ménagères (OM) contenant les indésirables destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.
TGAP :	Taxe Générale sur les Activités Polluantes issue du principe de Pollueur Payeur.
TMB :	Traitement Mécano Biologique. Prétraitement des ordures ménagères, avant enfouissement.
TRANSVAP'O :	Valorisation thermique du biogaz (torchère munie d'un évaporateur afin d'évaporer les lixiviats traités).
TTCR :	Taillis à Très Courte Rotation : Procédé permettant la consommation par les plantes des lixiviats traités.
UTVDM :	Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers.

Sommaire

INDICATEURS TECHNIQUES

Fonctionnement	p. 04
Territoire et compétences	p. 05
La prévention des déchets	p. 06
Le compostage	p. 07
Le prêt de matériel	p. 08
La communication	p. 09
La collecte des recyclables	p. 10
La collecte des ordures ménagères et des refus de déchèterie	p. 12
Le traitement des déchets	p. 13
Le traitement des ordures ménagères	p. 14
Le stockage des déchets ultimes	p. 15
Le traitement des biogaz et des lixiviats	p. 16
Les déchets végétaux des déchèteries	p. 18
Impact environnemental du site	p. 18
La biodiversité	p. 19
Synthèse des travaux du site	p. 20
Le tri des recyclables	p. 22
Emploi	p. 24

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service	p. 25
Budget, coûts du service et financement	p. 26
Prestations rémunérées à des entreprises sous contrat	p. 24

ANNEXES

Annexe n° 1 - Synthèse des tonnages du SMICTOM et des Communautés de Communes adhérentes	p. 29
Annexe n° 2 - Synthèse des flux gérés par le SMICTOM	p. 37

Le SMICTOM:

Fonctionnement

Le Syndicat Mixte « SMICTOM DE LA BIEVRE (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a son siège à PENOL, 113 Chemin des Carrières, sur le site de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers depuis le 01/07/2012.

Le SMICTOM, initialement, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Bièvre, a été créé en 1980.

Il a pour objectif de mettre en œuvre une **gestion globale et moderne du traitement des déchets ménagers, dans le respect de l'environnement et en conformité avec la réglementation en vigueur.**

Le Syndicat Mixte de la Bièvre regroupe 5 Communautés de Communes

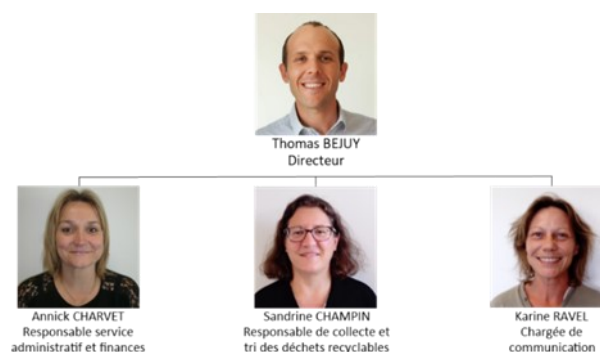
- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes entre Bièvre et Rhône (Secteur Ex-territoire de Beaurepaire)
- Communauté de communes Bièvre Est
- Communauté de communes Massif du Vercors
- Saint Marcellin Vercors Isère (uniquement les communes de La Rivière, Montaud et St-Quentin/Isère)



Le SMICTOM est géré par un **Comité Syndical composé de 36 délégués élus** à raison de 1 délégué par tranche de 3 000 habitants (*population INSEE*) avec un **minimum de 2 délégués par communauté adhérente.**

Le Bureau est constitué de :
1 Président
4 Vice-présidents

Le SMICTOM de la Bièvre, c'est aussi une équipe opérationnelle (administrative et technique) composée de 4 personnes qui gèrent : Administration et Finances, Collecte Sélective, Traitement des déchets et Communication.




Territoire et compétences


88 Communes
109 000 habitants




Le SMICTOM assure :

Bièvreisère
COMMUNAUTÉ

 **Le traitement des ordures ménagères pour tout le territoire**

 **Le tri et recyclage des emballages, papiers et verre pour :**
Le Massif du Vercors,
Bièvre Est,
Bièvre Isère,
Entre Bièvre et Rhône,

 **La collecte sélective en points d'apports volontaire pour :**
Bièvre Isère,
Entre Bièvre et Rhône.



La collecte des ordures ménagères et la gestion des déchèteries sont assurées par les Communautés de Communes

La prévention des déchets

Par délibération, le SMICTOM s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés comprenant des actions pour atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition écologique pour la croissance Verte et ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Auvergne Rhône-Alpes.

Le SMICTOM a par la suite, été retenu pour les appels à projet « généraliser le tri à la source des biodéchets » proposé par l'ADEME et « tri à la source et Valorisation des Biodéchets », proposé par la Région.

Le SMICTOM engage ainsi des actions de réduction des déchets en proposant des composteurs à tarifs réduits, en installant des composteurs collectifs mais aussi en étant point relais pour les associations de prêts de matériel.

Indice de réduction des déchets

Le tonnage des ordures ménagères et des déchets assimilés produits en 2010 et traités par le SMICTOM de la Bièvre correspond à l'indice 100. Le calcul de l'indice pour l'année 2022 est réalisé comme suit :

$$\text{Indice 2022} = \frac{\text{Tonnage 2022} \times 100}{\text{Tonnage 2010}} = \frac{38\,023 \times 100}{40\,204} = 94,58$$

L'indice 2022 est inférieur à 100, ce qui s'explique par une baisse constante, d'année en année, des tonnages traités que sont les Ordures Ménagères, les Refus des déchèteries et les recyclables (Emballages, papiers et verre).

La loi AGEC fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant de 15% d'ici 2030.

Bilan des tonnages totaux des adhérents du SMICTOM

Bilan des tonnages	Emballages	Papiers	Verre	Ordures ménagères	Encombrants	Total
tonnages 2010	1 190	2 286	3 147	24 367	9 214	40 204
tonnages 2022	2 563	1 506	4 114	20 399	9 441	38 023
Progression	115%	-34%	31%	-16%	2%	-5%

Bilan des Performances totales des adhérents du SMICTOM

Bilan des performances en kg/habitant	Emballages	Papiers	Verre	Ordures ménagères	Encombrants	Total
Performances 2010 Population 95 683 habitants	12,44	23,89	32,89	254,66	96,30	420,18
Performances 2022 Population 107 442 habitants	23,85	14,02	38,29	189,86	87,87	353,89
Progression	92%	-41%	16%	-25%	-9%	-16%

Le compostage



Le Compostage individuel

Les déchets organiques représentent environ 1/3 du poids de nos déchets ménagers. Ces déchets peuvent être valorisés naturellement.

Composter ses déchets de jardin et ses biodéchets présente de nombreux avantages dont :

- ⇒ La diminution du poids des poubelles
- ⇒ La maîtrise des coûts de collecte et de traitement
- ⇒ La satisfaction de produire soit même un engrais naturel.

**5 509 composteurs distribués
depuis 2001**

Les distributions sont organisées conjointement avec l'association des guides composteurs « Les Amis des Lombrics » pour aider les primo-acquérents dans le démarrage du compost.

En 2022 : 412 composteurs ont été distribués par le SMICTOM dont :

- ⇒ 53 sur la CCEBER (CC Entre Bièvre et Rhône)
- ⇒ 240 sur la CCBI (CC Bièvre Isère)
- ⇒ 119 sur la CCBE (CC Bièvre est)

Le SMICTOM donne la possibilité aux administrés d'acheter des composteurs individuels pour réduire la part de déchets fermentescibles dans les Ordures Ménagères (déchets de cuisine, de jardins...).

De marque française QUADRIA, une participation financière de 35€ est demandée pour la fourniture d'un composteur en bois ou en plastique recyclé, équipé d'un seau de stockage de 8 litres. Le montant de la participation est inchangé depuis plusieurs années alors que la participation du SMICTOM augmente.



Le Compostage collectif

Plusieurs des projets initiés ont été installés et inaugurés avec l'implantation de panneaux d'informations et de bioseaux pour la population utilisatrice. C'est une vingtaine de sites qui fonctionnent aujourd'hui avec 19 Référents de sites formés pour veiller au bon fonctionnement des sites et relayer de l'information aux usagers.



Le prêt de matériel

Le SMICTOM prête gratuitement aux communes et associations de son territoire, du matériel pour la mise en place d'actions sur le tri lors de manifestation : **poubelles de tri** avec réalisation d'affiches adaptées à chaque manifestations, **exposition** sur le tri et les déchets, ...



En partenariat avec le Conseil Départemental de l'Isère, il est possible également pour les manifestations d'emprunter des **gobelets réutilisables** auprès du SMICTOM de la Bièvre (pour des quantités inférieures à 2000 gobelets). 3 formats sont disponibles : 50cl, 25 cl, 15 cl + des carafes d'1 litre.

En 2022, le site relais du SMICTOM a enregistré une augmentation de 220 % des demandes de réservation de gobelets, près de 70 000 gobelets et carafes prêtés.

Le SMICTOM met également à disposition des **jeux** sur les déchets : 7 familles, loto du tri, jeu de l'oie sur l'environnement, mallettes thématiques (compostage, plastique...)

En 2022 : 68 manifestations ont pu être équipées de gobelets et carafes réutilisables

Mais aussi

La **Ressourcerie de Bièvre Valloire** propose de collecter tous types de produits au domicile des particuliers, des entreprises ou des collectivités locales afin de limiter l'enfouissement des déchets sur le territoire de Bièvre Valloire.

Le SMICTOM soutien son action en lui rachetant le papier collecté auprès des professionnels.

La Ressourcerie de Bièvre Valloire est adhérente au réseau national des Ressourceries.

Actions pour la diminution des tonnages enfouis :

Par le tri et la stabilisation des ordures ménagères, l'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers a permis la **réduction des tonnages enfouis par rapport au tonnage entrant de 22 %** pour l'année 2022.

Journées Portes Ouvertes du SMICTOM

👍 **Près de 200 visiteurs en 2022**



La communication

Le SMICTOM de la Bièvre possède plusieurs supports d'informations à destination des habitants, des scolaires ou des élus (aide-mémoire, réglette mémo tri, articles pour bulletin municipal, journal du tri, expositions itinérantes, guide du compostage, articles dans la presse, site internet...).

Des outils

En 2022, plusieurs outils ont été édités :

- ⇒ Des **adhésifs** des conteneurs jaunes, pour intégrer la consigne sur les petits aluminiums,
- ⇒ Des **articles pour bulletins municipaux** sont proposés à toutes les communes, tout au long de l'année, ou sur demande.
- ⇒ Le **journal annuel d'informations « A propos du tri »** qui présente les résultats de la collecte sélective, les techniques de valorisation des déchets et toutes les actions engagées par le SMICTOM. Ce dernier a été diffusé à près de 46 000 foyers
- ⇒ Le **Kakemono** sur les consignes de tri.
- ⇒ Des **panneaux d'informations** pour les sites de compostage partagés.
- ⇒ Une **lettre d'information** aux habitants, contenant un **courrier** et le **guide de tri** actualisé. et distribués aux 46 000 foyers du territoire.
- ⇒ Un nouveau **logo** pour le SMICTOM



Les actions auprès des différents publics

Stand d'information compostage par l'association « Les Amis des Lombrics »

Animations scolaires, proposées à tous les établissements d'enseignement : St Barthélémy, Marcollin, Le Mottier, Champier, La Côte St André, Ornacieux-Balbins, St Siméon de Bressieux, Revel Tourdan, Beaurepaire

Visite du site : Collège et AFPA de La Côte St André, Club des Aînés Marcollin. Ecole à domicile de la Bièvre, Lycée St Marcellin

Portes Ouvertes du SMICTOM les 23 septembre pour les élus et 24 pour les habitants.

Rencontre avec les Professionnels du territoire pour la mise en place du tri et du compostage au sein de leurs entreprises.



La collecte des recyclables



Les emballages, papiers et verre sont collectés en point d'apport volontaire sur tout le territoire du SMICTOM de la Bièvre. Les consignes de tri sont identiques.

Les Communautés de Communes de Bièvre Est et du Massif du Vercors collectent leurs points de tri. Depuis 2022, les emballages et papiers de la Communauté de Communes du Massif du Vercors sont collectés en mélange.

Le SMICTOM de la Bièvre collecte pour le compte de la Communauté de Commune de Bièvre Isère et de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône, sur l'ex-Territoire de Beaurepaire.

Les Consignes de tri

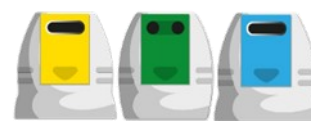


Les interdits dans les recyclables

- ⇒ La nourriture
- ⇒ Les vêtements
- ⇒ Les emballages pleins
- ⇒ Les essuie-tout et papiers hygiéniques,
- ⇒ Les ordures ménagères
- ⇒ Les électroménagers
- ⇒ Les jouets même en plastique



La collecte des PAV des Communautés de Communes de Bièvre Isère et Entre Bièvre et Rhône



Préconisation CITEO
1 point de tri complet pour
250 habitants

246 Points d'Apport Volontaire sont en place au 31/12/2022

soit 1 point pour 331 habitants :

- ⇒ 263 conteneurs à verre (+4%),
- ⇒ 241 conteneurs à papiers (+4%),
- ⇒ 395 conteneurs à emballages (+3%).

L'investissement en colonnes a permis en 2022 :


- ⇒ La création de 10 nouveaux points de tri,
- ⇒ Le remplacement pour réparation de 13 colonnes d'emballages, 6 papiers et 4 verre,
- ⇒ Le remplacement à la suite d'incendie de 5 colonnes d'emballages, 7 papiers et 3 verre.

Les colonnes font l'objet d'un lavage extérieur haute pression à eau chaude, une à deux fois par an selon les arrêtés sécheresse en cours.

En mai 2022, sur une période de cinq semaines, l'ensemble du parc a été nettoyé et près de 350 adhésifs ont été remplacés par l'entreprise SERFIM Recyclage.

La collecte des emballages et papiers est réalisée par l'entreprise ECODECHETS via deux camions grue type EVOLUPAC qui collectent du lundi au vendredi. La collecte du verre est réalisée par la société GUERIN-MINERIS.

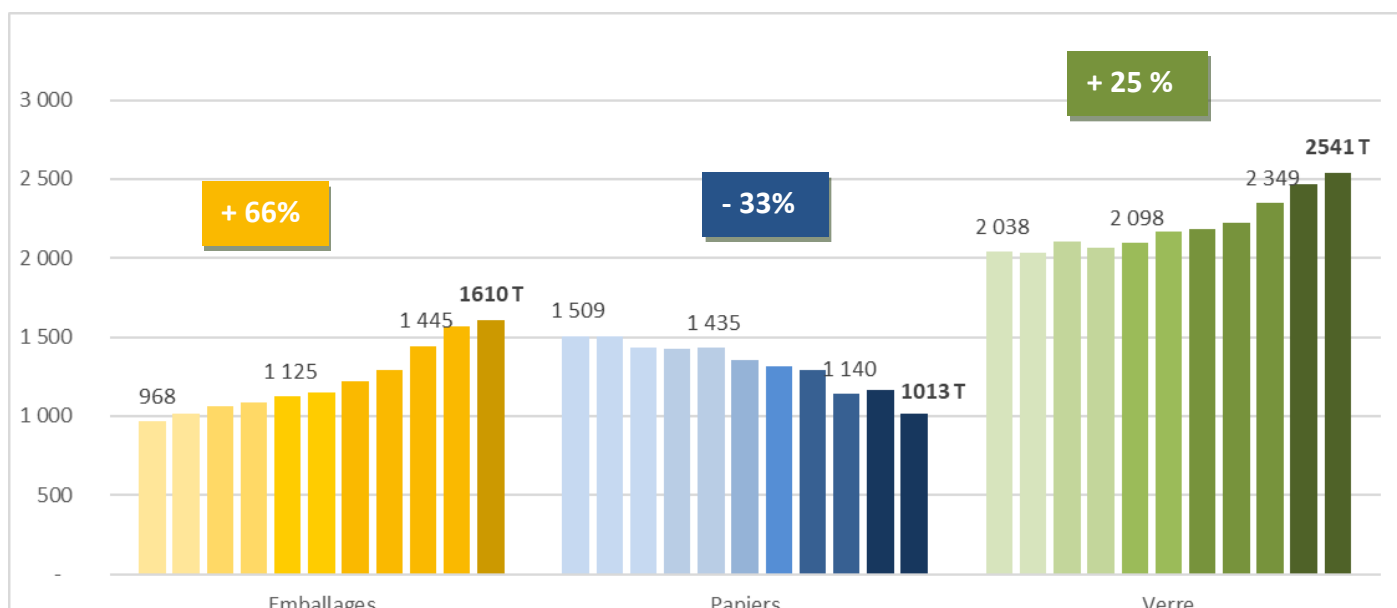
Depuis avril 2007, il a été mis en place la collecte des emballages en porte à porte sur la commune de La Côte St André. Elle se fait en régie par Bièvre Isère Communauté, avec distribution de sacs de collecte.

 vidé 1 à 2 fois /semaine
 21 962 levées en 2022

 vidé 1 à 2 fois/ mois
 3 725 levées en 2022

 vidé 1 fois/ mois
 2 712 levées en 2022

Evolution des tonnages de recyclables collectés par le SMICTOM entre 2012 et 2022



Retrouvez tous les PAV sur le site internet du SMICTOM :
<http://smictom-bievre.fr/trouver-les-points>

La collecte des ordures ménagères et des refus de déchèterie

Les ordures ménagères et les refus issus des déchèteries sont collectés par les Communautés de Communes adhérentes. Le SMICTOM de la Bièvre se charge de leur traitement.

En 2022, ce sont 22 263 tonnes d'ordures ménagères et 9 441 tonnes de refus des déchèteries qui ont été acheminées au SMICTOM.



L'ensemble des tonnages baisse excepté pour les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Massif du Vercors qui est impactée par le flux touristique.

Bilan 2022 des tonnages des adhérents

Tonnages d'ordures ménagères		Ecart 2022/2021
Bièvre Isère Communauté	11 000 t	-4%
Communauté de Communes de Bièvre Est	4 656 t	-3%
Communauté de Communes du Massif du Vercors	2 952 t	+2%
Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	1 791 t	-2%
Saint Marcellin Vercors Isère	480 t	0%
TOTAL ordures ménagères des adhérents	20 879 t	-12%



La production d'ordures ménagères des habitants du SMICTOM représente **190 Kg/habitant en 2022**

👍 C'est 34kg de moins que la médiane de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Tonnages des refus de déchèterie		Ecart 2022/2021
Bièvre Isère Communauté	5 797 t	-3%
Communauté de Communes de Bièvre Est	1 633 t	-9%
Communauté de Communes du Massif du Vercors	994 t	-7%
Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	1 018 t	-4%
TOTAL refus de déchèteries des adhérents	9 441 t	-5%

Le site de traitement du SMICTOM accepte les ordures ménagères et les refus de déchèterie d'autres secteurs sous convention. Cela représente en 2022 :

⇒ 1 383 tonnes d'ordures ménagères de la SMVIC, de Vienne Agglo et du Camp militaire de Chambaran.

⇒ 2 582 tonnes de Déchets industriels Banals triés.

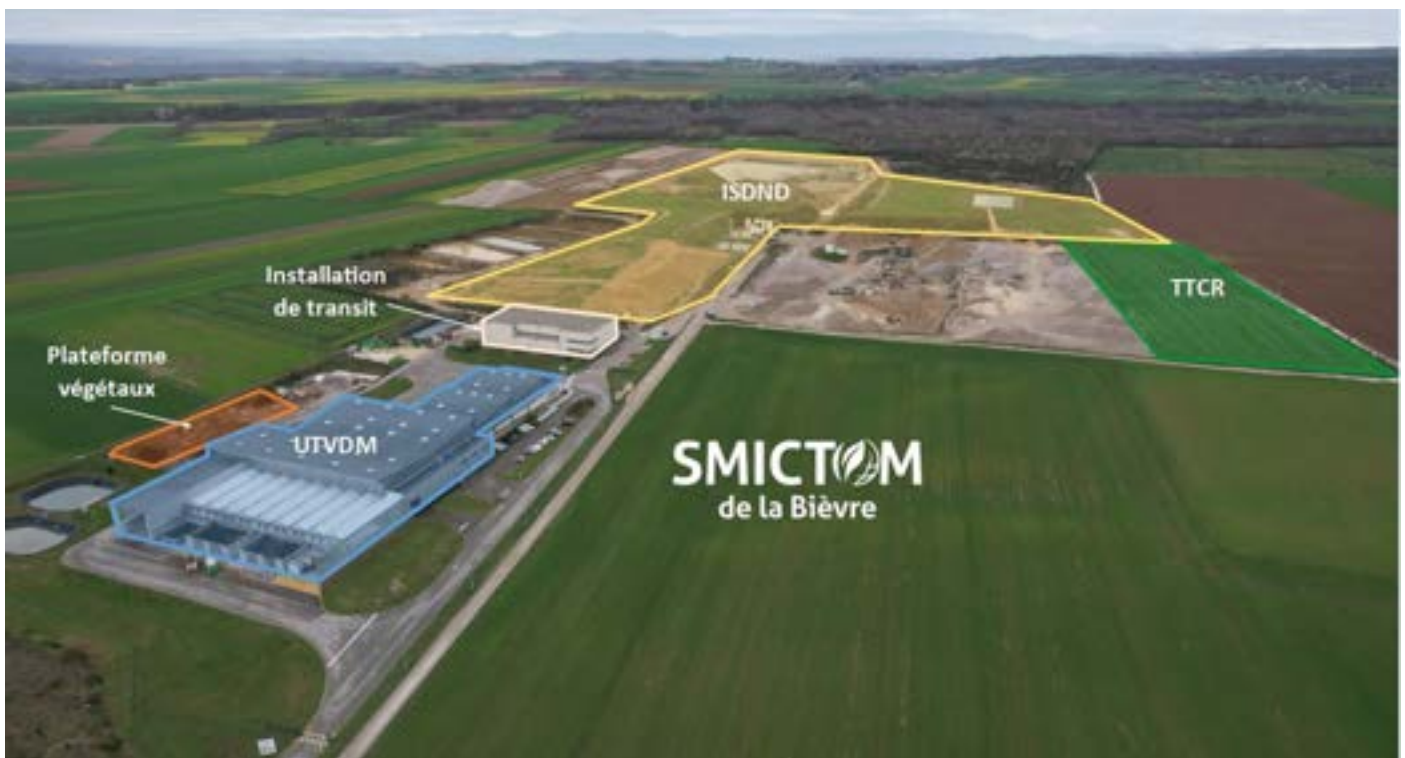
Le SMICTOM:

Le traitement des déchets

Le site de traitement des déchets ménagers est situé au 113 chemin des carrières, sur un ensemble parcellaire de près de 26 ha, propriété du SMICTOM et environ 5 ha loués à la Commune de PENOL.

Il regroupe plusieurs installations :

- ⇒ L'UTVDM pour le prétraitement des ordures ménagères,
- ⇒ L'ISDND pour l'enfouissement des refus de déchèterie et des ordures ménagères traitées,
- ⇒ Une installation de transit des emballages et des papiers avant envoi en centre de tri ou chez le recycleur,
- ⇒ Une installation de broyage des déchets verts pour une partie des déchèteries de la Communauté de Communes de Bièvre Isère
- ⇒ Des installations de traitement des biogaz et lixiviats de l'ISDND



Le SMICTOM est propriétaire des installations et réalise les investissements.

L'exploitation du site est confiée à l'entreprise SERFIM RECYCLAGES selon le Marché Public Global de Performances attribué en janvier 2022 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères qui arrivent sur le site du SMICTOM sont traitées par l'unité de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers - **UTVDM**.

Mise en service depuis août 2012, il s'agit d'une unité de **tri-stabilisation**.

Après réception des ordures ménagères, les matières fermentescibles sont séparées afin de les stabiliser avant enfouissement.

Quelques matériaux valorisables sont extraits comme l'acier, l'aluminium, les PEHD et PET pour être recyclés. Les matières fermentescibles sont stockées pendant quelques semaines dans des compodômes pour ainsi perdre leur humidité et activer la fermentation qui digère les déchets.

Cette solution de traitement a pour avantage de réduire la quantité de matière résiduelle à enfouir dans l'installation de stockage.



Séparation des matières fermentescibles et des valorisables



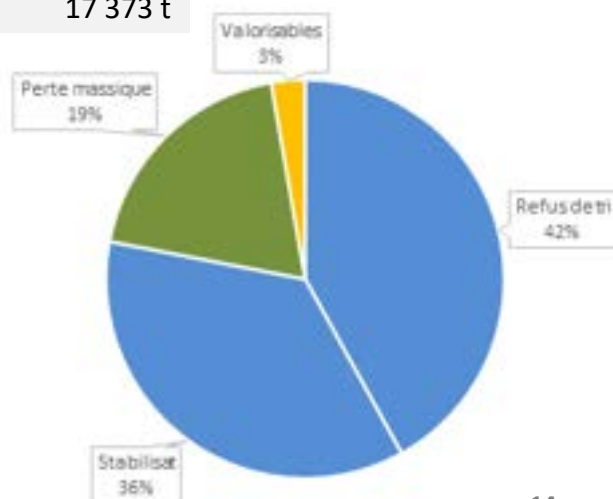
Compodômes

La réduction par prétraitement des ordures ménagères atteint 22% du tonnage entrant en 2022

Tonnages traités	Année 2021	Année 2022
Tonnages d'ordures ménagères Entrants	25 291 t	22 263 t
Matériaux valorisables extraits	- 621 t	- 609 t
Matériaux non valorisables	11 778 t	9 339 t
Produits organiques stabilisés	7 396 t	8 033 t
Perte massique	- 5 497 t	- 4 281 t
Tonnages sortants à enfouir	19 174 t	17 373 t

Les aciers issus des OMR (252 tonnes) sont valorisés par la société ARCELOR MITTAL.

Les plastiques PET (262 tonnes) et PEHD (61 tonnes) sont valorisés par la société PAPREC et les aluminium (35 tonnes) par la société REGEAL-AFIMET



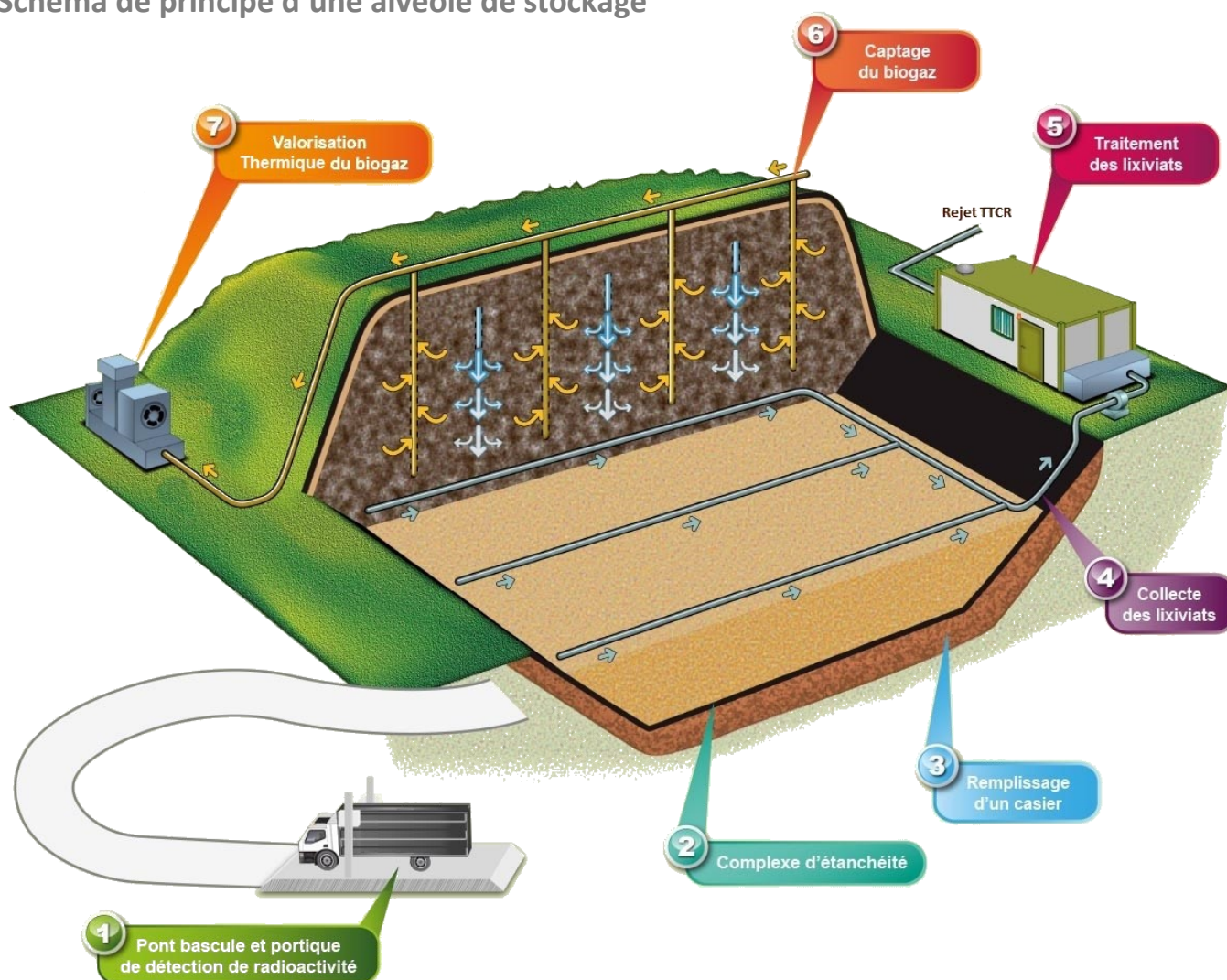
Le stockage des déchets ultimes

Les déchets issus de l'UTVDM et les refus de déchèterie sont enfouis dans les alvéoles de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux—**ISDND**.

Le 08 avril 2020, l'arrêté Préfectoral n°2020-04-08 permet l'extension de l'exploitation de ISDND jusqu'au 31 décembre 2033.

L'ISDND ne reçoit que les déchets ultimes : les refus de l'UTVDM, les refus des déchèteries gérées par les Communautés de Communes membres du SMICTOM et les Déchets industriels banals.

Schéma de principe d'une alvéole de stockage



Bilan des tonnages traités	Année 2021	Année 2022	2022/2021
Ordures Ménagères après traitement	19 174 t	17 373 t	-9,4%
Refus des déchèteries	9 925 t	9 441 t	-4,9%
Déchets Industriels banals ultimes	636 t	2 582 t	306%
TOTAL tonnages déchets ultimes enfouis	29 711 t	29 395 t	-1,1%

Le traitement des biogaz et des lixiviats

Les gaz et liquides issus du site d'enfouissement sont collectés via un réseau de drains et dirigés vers une installation de traitement.

Le traitement des biogaz

Le biogaz est valorisé via un transvap'O : Le biogaz est utilisé pour évaporer une partie des lixiviats issus de la nanofiltration.

Cette méthode, évitant la consommation d'énergie complémentaire, permet d'obtenir une baisse importante de la TGAP.

En 2022, le montant de la TGAP est de 45€/tonne enfouie au lieu de 58€/tonne enfouie sans valorisation. Cela représente une économie de 382 135 €.

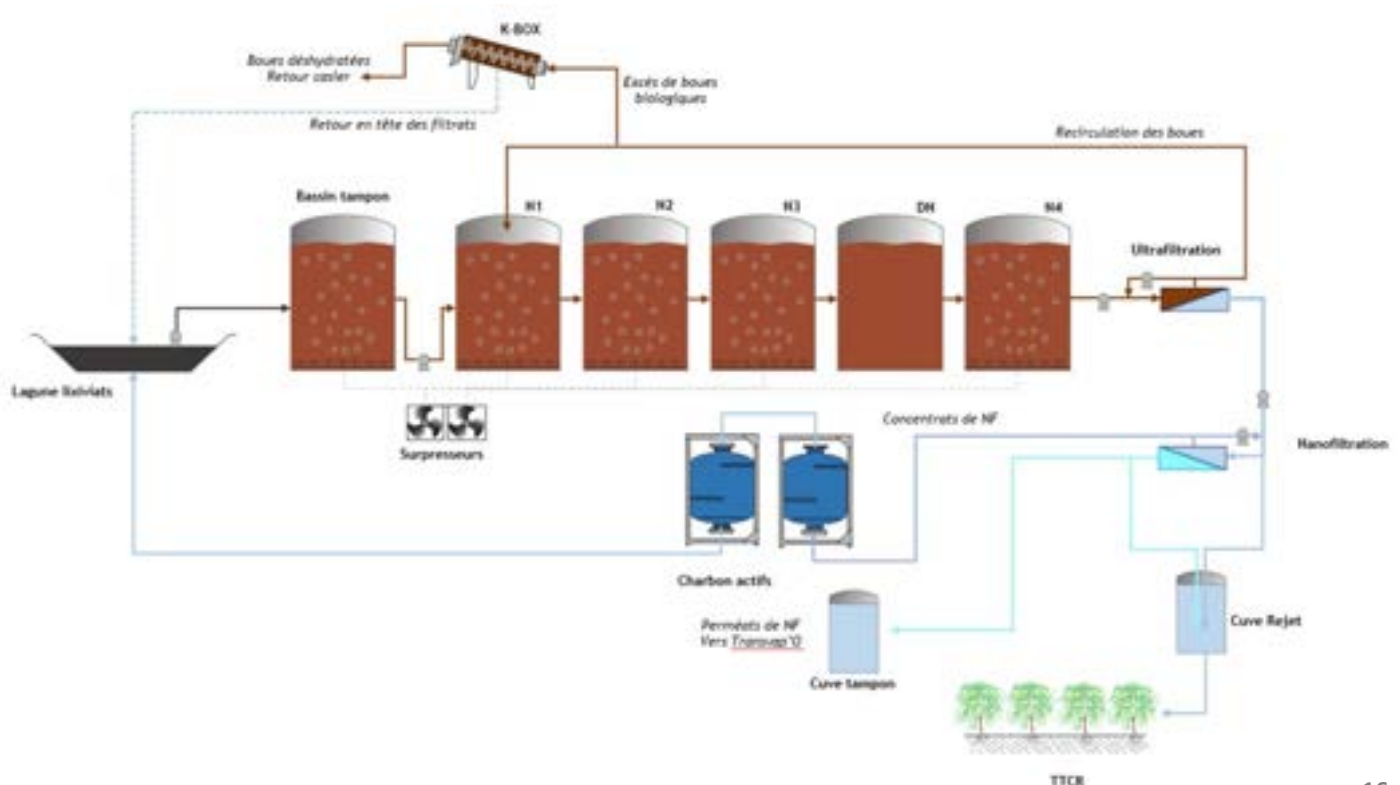
Sur 2022, 87.6 % du biogaz ont été valorisés.

Le système Transvap'O a permis d'évaporer 1 453 m³ de perméats, pour un fonctionnement de 8 495 heures, et pour une valorisation de 4 175 957 m³ de biogaz. La torchère de secours a fonctionné essentiellement pour des opérations de maintenance et en marche forcée (fonctionnement préventif) pour 388 heures pour 152 732 m³ de biogaz brûlés.



Le traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les jus issus du centre d'enfouissement (percolation des massifs de déchets par les eaux de pluie). Ils sont traités sur le site via une station biologique selon le synoptique ci-dessous.

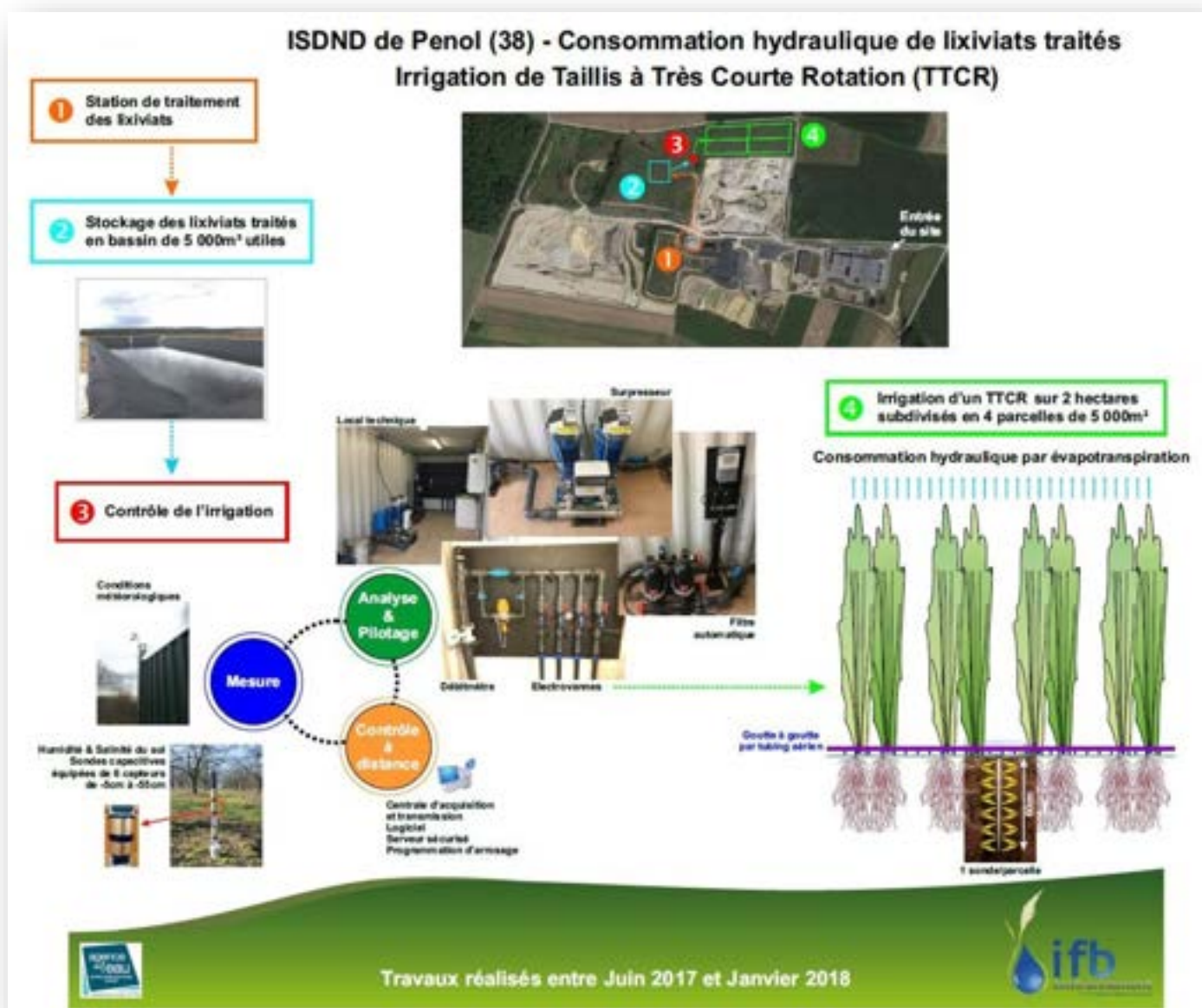


Il reste à l'issue du traitement des 14 126 m³ de lixiviats :

- ⇒ 82 tonnes de boues déshydratées qui sont enfouies dans l'ISDND
- ⇒ 1 299 m³ de perméats qui sont évaporés par le transvap'O
- ⇒ 12 827 m³ d'eaux traitées stockées dans un bassin tampon. Ce dernier alimente le TTCR, Taillis à Très Courte Rotation, composé de saules et de robiniers.

Le TTCR, d'une surface de 2 ha consomme la totalité des eaux traitées entre les mois de mars et de novembre.

Le site de traitement des déchets de PENOL est un site Zéro Rejet liquide.



Les déchets végétaux des déchèteries

Depuis 2004, la valorisation des végétaux provenant d'une partie des déchèteries de la Communauté de Communes de Bièvre Isère (La Côte Saint André, Nantoin, Viriville, Roybon) se fait à Penol sur une plateforme où ils sont stockés et broyés.

Les végétaux ainsi broyés sont acheminés sur la compostière de Montremond à SAINT-BARTHÉLEMY.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Végétaux	3 455 t	2 629 t	2 520 t	2 997 t	2 577 t	2 644 t	2 150 t

Impact Environnemental du Site

La Certification Environnementale ISO 14001

Le Système de Management Environnemental (SME) sur le site de Traitement et de Valorisation des Déchets de Penol est validé par la certification ISO 14001, obtenue pour 3 ans et renouvelée en juillet 2021. Un audit de suivi a lieu chaque année par un organisme extérieur.

Par cette certification, Le SMICTOM montre sa détermination à maîtriser les enjeux environnementaux, sociaux et économiques pouvant être générés par ses activités en définissant un certain nombre d'actions stratégiques concernant la réglementation, la performance environnementale, la communication, la valorisation et la préservation de l'environnement, en étroite collaboration avec ses exploitants.

Les orientations stratégiques territoriales et la politique environnementale du SMICTOM de la Bièvre sont disponibles sur le site www.smictom-bievre.fr



- 17 %

Exemple d'action du programme de management environnemental : Arrêt des éclairages nocturnes, optimisation des débits de ventilation et des alimentations selon les besoins et mise en place de LED : Baisse de 17% des consommations électriques du site entre 2021 et 2022.

Les mesures réglementaires

Des mesures réglementaires sont effectuées chaque année : analyses de la nappe phréatique sous le contrôle de la DREAL, drainage et collecte du biogaz avec valorisation, traitement et analyse des lixiviats, conformément à la réglementation en vigueur. Tous les résultats des analyses montrent des valeurs en dessous des normes en vigueur.

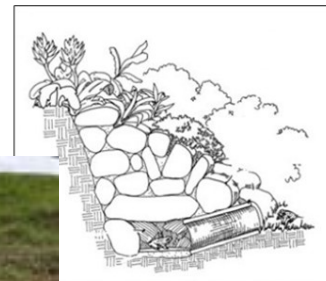
La biodiversité

La prolongation de l'exploitation s'accompagne de mesures en faveur de la protection de la Biodiversité. Ces mesures sont décrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2020-04-08 du 08 avril 2020. Le bureau d'étude en génie écologique ACER CAMPESTRE, accompagne le SMICTOM, pour leurs mises en œuvre et leurs suivis.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2022 :

Création de **trois hibernaculums**.

Un hibernaculum est un refuge, gîte qui sert à l'hibernation d'insectes, amphibiens, chauve-souris, serpents ou lézards, etc.



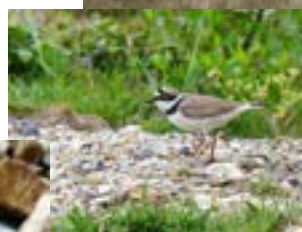
Hibernaculum



Réalisation de **quatre mares temporaires pour le crapaud calamite**.

Cette espèce d'amphibien est inféodée aux milieux à sol nu comme les gravières. En dehors de sa période de reproduction dans les flaques et ornières (de mars à septembre), il reste enfoui dans la terre ou le sable, et il ne sort que durant les nuits humides. En période hivernale, le crapaud calamite se cache profondément, dans un état léthargique, dans un substrat meuble pour se protéger des rigueurs de l'hiver.

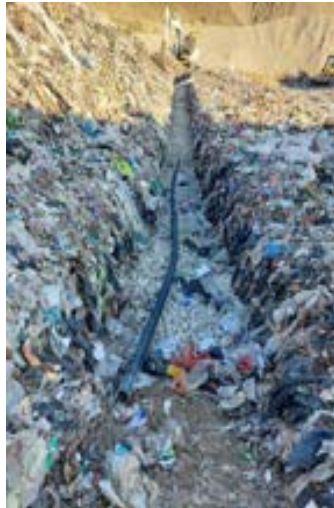
Mise en place de **400 m2 de gravière pour le petit gravelot**. Classé espèce menacée, cet oiseau vit dans les gravières à proximité de points d'eau. Il se reproduit au sol, au milieu des galets. Un programme départemental est engagé pour le protéger



Installation de **dix-huit échappatoires** pour la petite faune (batraciens, reptiles...) dans le bassin de gestion des eaux pluviales et le bassin de stockage du TTCR.

Synthèse des travaux du site

Période	Type de travaux
1 ^{er} trimestre 2022	<ul style="list-style-type: none">Fin de réalisation du réseau de captage biogaz du casier 6Mise en place des filets anti-envols autour de l'alvéole 1 du casier 6Mise en place du nouveau quai de déchargementMise en place du pompage des lixiviats sur l'alvéole 1 casier 6Réalisation d'une zone pour le retrait des filetsRéalisation et raccordement de la première tranchée drainante de biogaz TD1Réalisation et raccordement de la seconde tranchée drainante de biogaz TD2Création d'un point d'aspiration dans le bassin eaux pluviales (EP) en cas d'incendieAffichage des consignes de sécurité au quai de déchargement
2 ^{ème} trimestre 2022	<ul style="list-style-type: none">Mise en place de la référence de niveau dans le bassin EP (réserve incendie)Réalisation et raccordement de la tranchée drainantes TD3Début d'exploitation de l'alvéole 3 du casier 6Réalisation des mesures de rejets atmosphériques sur la torchère et le transvap'OInstallation d'un feu bicolore au quai de déchargementRéalisation d'un merlon de support pour la conduite de captage biogaz casier 6Création de la nouvelle ligne biogaz pour le captage des alvéoles 2 et 3Réception du nouveau compacteur 45T
3 ^{ème} trimestre 2022	<ul style="list-style-type: none">Réalisation et raccordement de la tranchée drainante TD4Broyage du couvert végétal des différents casiers réaménagés
4 ^{ème} trimestre 2022	<ul style="list-style-type: none">Curage du bassin lixiviats du casier 1Nettoyage des déchets présents au pied des alvéoles 1, 2 et 3 du casier 6



Le tri des recyclables



Une fois collectés sur les points d'apport volontaire, le papier et les emballages à recycler de la CCBE, CCBI et CCEBER (Le verre est livré directement au recycleur) arrivent sur l'installation de transit.

Le SMICTOM externalise le tri des emballages au centre de tri mécanique TRIVALO 69 de PAPREC à SAINT-PRIEST.

La société TRANS'AL assure le transfert des emballages de PENOL vers le centre de tri.

Quant au papier, après le retrait des cartons et autres indésirables, il est rechargé et acheminé chez le papetier NORSKE SKOG dans les Vosges.

Les emballages et papiers collectés en mélange sur la Communauté de Communes du Massif du Vercors sont également triés chez PAPREC à SAINT-PRIEST.

Performances en kg/habitant/an	Progression 2021/2022
76 kg/habitant/an	-1,2 %

La performance de collectes des emballages, papiers et verre en Auvergne Rhône Alpes est de 81kg/habitant/an soit 5 kg de plus que les habitants du SMICTOM. La baisse des tonnages est essentiellement due à la chute du gisement de papier.



Les refus issus du tri des emballages représentent 907 tonnes soit le quart des recyclables hors verre.

Ces refus ont un coût de traitement élevé car transportés, triés et au final incinérés.

Il est nécessaire d'être tous vigilants à ne mettre que des emballages et des papiers dans les conteneurs de tri.

Tonnages transférés en centre de tri	2021	2022
Tonnages d' emballages transférés depuis le site de Penol pour la CCEBER, la CCBI et la CCBE	1 977	1 990
Tonnages de papiers transférés depuis le site de Penol pour la CCEBER, la CCBI et la CCBE	1 478	1 310
Tonnages d' emballages et papiers en mélange transférés depuis le site de Villard de Lans pour la CCMV	704	727

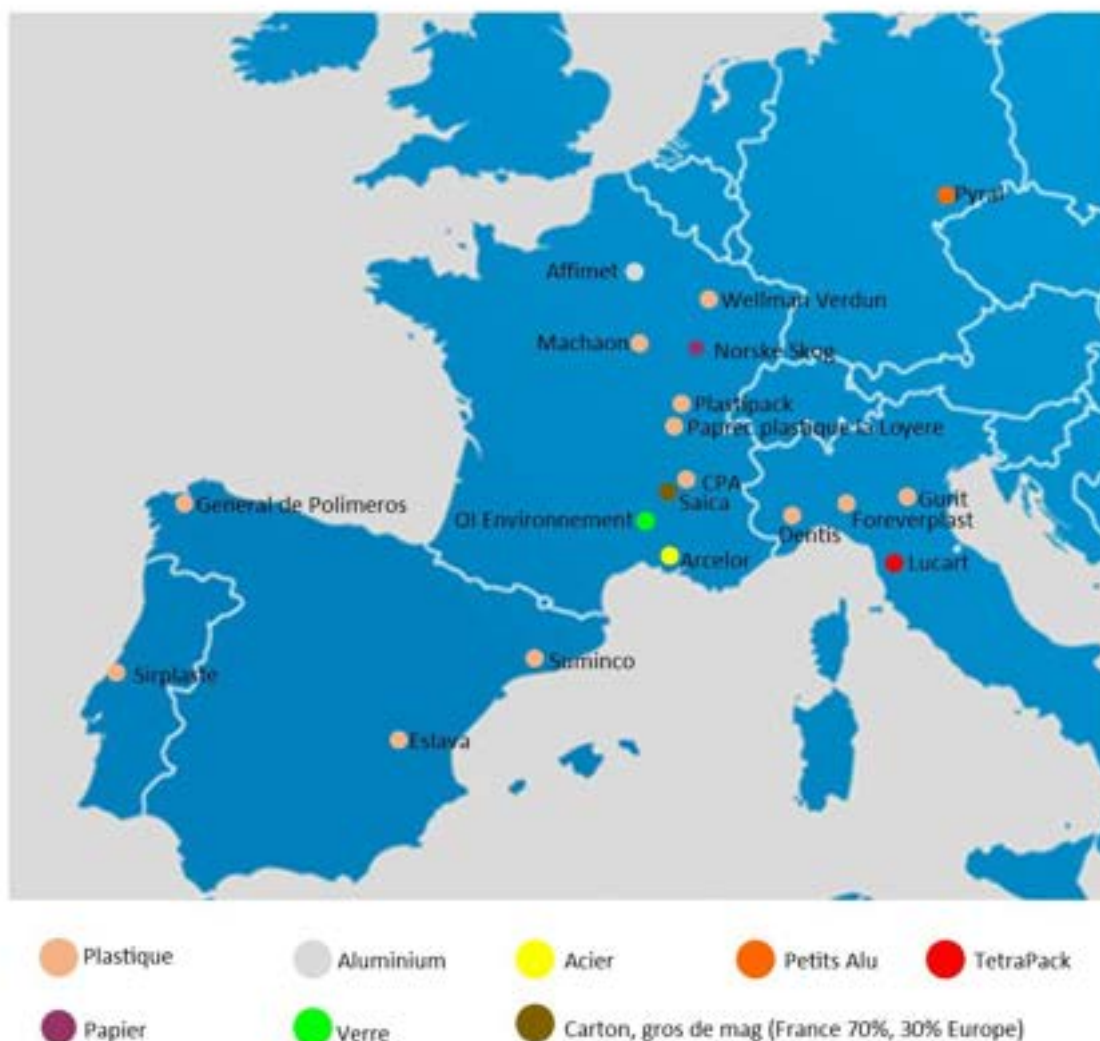
76.38 %

C'est le taux de recyclage cumulé des emballages des habitants du SMICTOM en 2021 (matériaux issus du tri sélectif, récupération des métaux des ordures ménagères et cartons de déchèteries).

C'est plus que les objectifs nationaux de 65% en 2025 et 70% en 2030.

Seul point négatif à améliorer, on ne recycle que 25% des emballages en plastique.

Tonnages et destinations des matières triées



93 % des tonnages d’emballages, papiers et verre sont recyclés en France
 Les 7% restants en Europe

Tonnages recyclés	2021	2022	Différence 2022/2021	
Emballages en acier	169	167	-	2
Emballages en aluminium	39	40		1
Emballages en plastique	467	543		76
Briques alimentaires	77	85		8
Emballages fibreux	2 235	2 283		48
Papiers (JRM+GM)	2 258	1 584	-	674
Verre	4 066	4 114		48
Total	9 310	8 816	-	494

Emploi

Le traitement des ordures ménagères, refus de déchèterie, la prévention et le tri génèrent de nombreux emplois répartis ainsi

Employés par la collectivité : 3,7 Equivalents Temps Pleins

- 1 Directeur à temps plein,
- 1 adjoint technique 1ère classe (Communication) à 0.80 ETP,
- 1 rédacteur principal 1ère classe (Administration générale, Finances) à 0.90 ETP,
- 1 technicien territorial principal 1ère classe (Collecte sélective et tri) à temps plein.

Emplois générés par les activités sous-traitées

UTVDM : 8 ETP

- 1 responsable d'exploitation,
- 1 responsable de site,
- 1 chargé de mission QSE,
- 1 responsable de projet, coordonnateur,
- 2 conducteurs d'engin,
- 1 conducteur de ligne,
- 1 chauffeur PL.

ISDND : 3 ETP

- 1 responsable « exploitation ISDND »,
- 1 conducteur d'engin assurant le compactage des déchets,
- 1 technicien chargé des travaux et des contrôles liés à l'exploitation (réseaux biogaz et lixiviats, suivi valorisation biogaz, maintenance Transvap'O ...).

Installation de transit : 2,4 ETP

- 1 cariste conducteur de presse,
- 0,6 agent d'entretien,
- 0,4 agent administratif,
- 0,4 responsable de site.

Centre de Tri PAPREC à Saint Priest : 4,25 ETP

- 0,5 Conducteur d'engins (cariste/conducteur chargeuse) et agent de quai (réception/ expédition):
- 2,5 Trieurs
- 0,75 Technicien et agent d'entretien/ maintenance
- 0,5 Encadrant et administratif

Collecte et entretien des PAV sur les communautés de communes Entre Bièvre et Rhône et Bièvre isère :

- 2,4 ETP conducteurs,

Traitement des lixiviats et gestion du TCR : 0,8 ETP

- 0,4 ETP Technicien exploitation,
- 0,4 ETP Technicien maintenance.

24,55
équivalents
temps-plein

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service : Marchés publics en cours en 2022

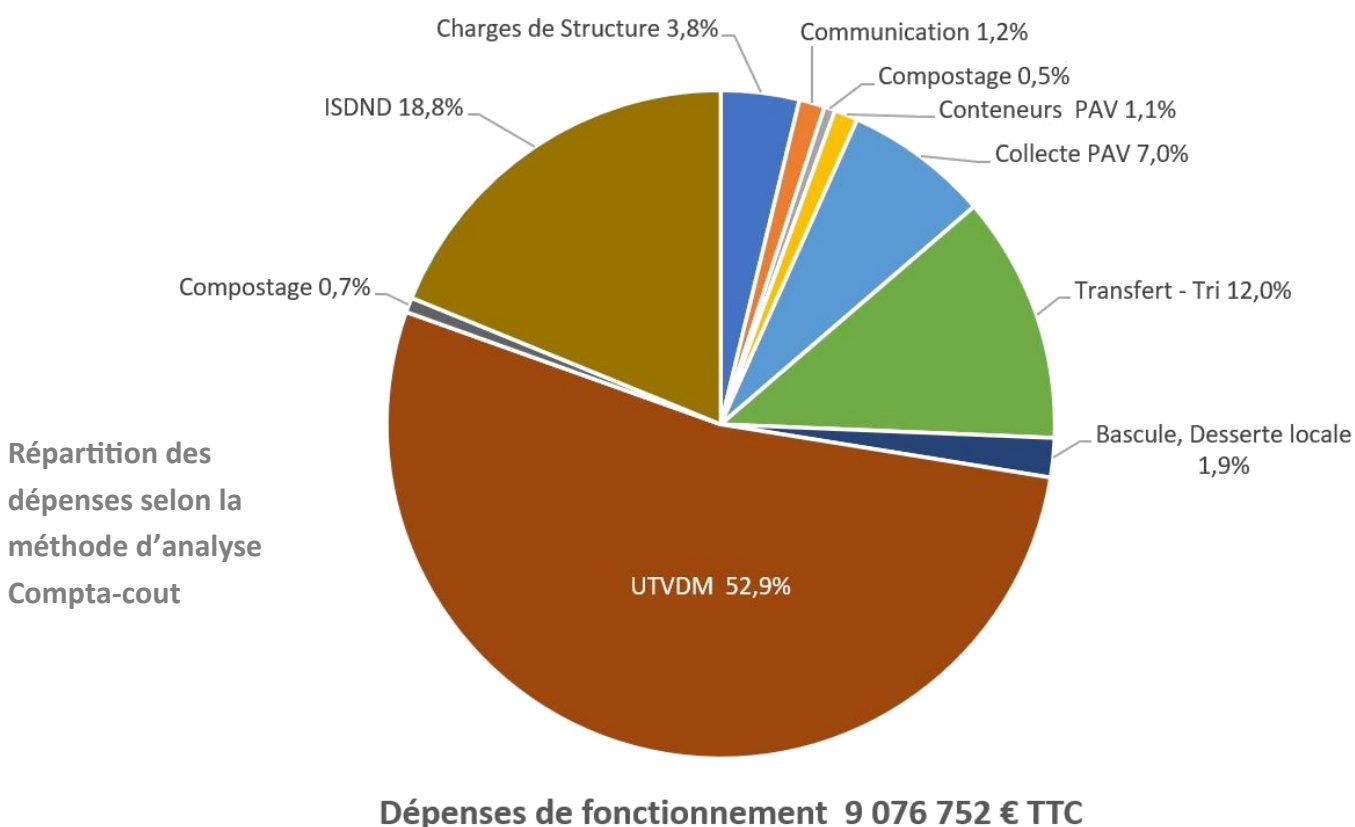
Prestations	Entreprises titulaires	Dates de début et fin de contrat	Montant du marché
Exploitation UTVDM, ISDND, Plateforme de transfert et broyage des déchets verts , Valorisation du Biogaz	Groupement SERFIM Recyclage – SERPOL	Du 01/01/2023 au 31/12/2027	16 563 077 € HT
Collecte des PAV	ECO-DECHETS (emballages et papiers) GUERIN (verre)	Du 01/01/2019 au 31/12/2025	6 424 378 € HT
Tri des Emballages	PAPREC	Du 01/01/2022 au 31/12/2025	3 755 689 € HT
Achat conteneurs tri (groupement d'achat avec la Communauté de communes de Bièvre Est)	COMPOECO	Du 01/01/2022 au 31/12/2023	300 000 € HT
Transport des emballages jusqu'au centre de tri de PAPREC	TRANS'AL	Du 01/01/2022 au 31/12/2024	222 600 € HT
Assistance technique, juridique et financière	Cabinets d'études VALDECH, Acti Public, ADAES	Du 01/12/2020 au 30/11/2023	142 270 € HT
Réparation conteneurs	APA INDUSTRIE	Du 01/01/2020 au 31/12/2022	108 867 € HT
Traitement Lixiviats et exploitation TTCR	OVIVE/MOBIPUR	Du 09/01/2018 au 31/01/2024	3 782 214 € HT
Maintenance de l'installation de traitement du biogaz	BIOME	Du 23/06/2022 au 23/06/2025	200 000€ HT
Fourniture composteurs individuels	QUADRIA	Du 05/11/2018 au 04/11/2022	61 440 € HT
Assurances (5 lots)	SMACL/GROUPAMA	Du 01/01/2020 au 31/12/2023	18 950€ HT
Lavage des Conteneurs de tri	SERNED	Du 01/01/2020 au 31/12/2022	45 568 € HT
Communication	L & M	Du 12/02/2019 au 11/02/2023	108 000 € HT
Mission d'assistance pour la mise en œuvre et le suivi des mesures de réduction des impacts	ACER CAMPESTRE	Du 01/01/2022 au 31/12/2027	20 975 € HT
Audit Certification ISO 14001	Bureau Veritas	Du 01/01/2021 au 31/12/2023	5 550 € HT

Budget, coûts du service et financement

Bilan financier: dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2022

Section de Fonctionnement 2022	Compte Administratif
Résultat de l'exercice 2022	53 207 €
Report antérieur au 31/12/2021	686 524 €
Résultat global de FONCTIONNEMENT BRUT (hors affectations vers la section d'investissement)	739 731 €

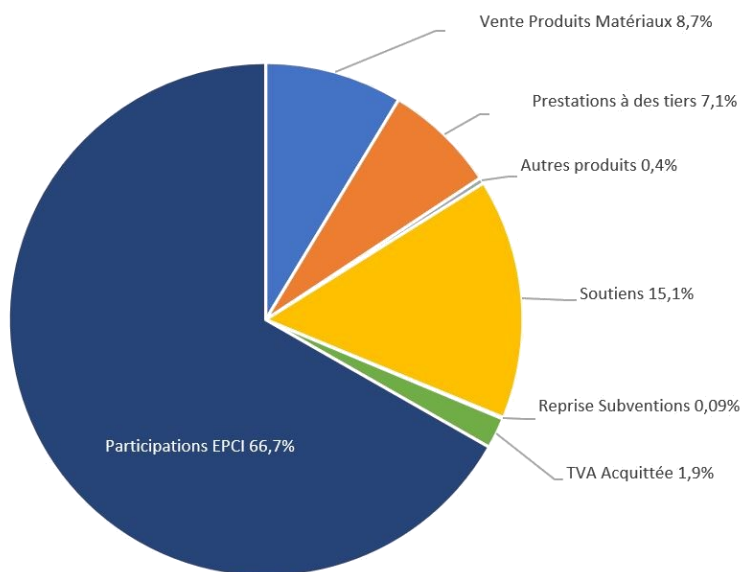
Section de Fonctionnement 2022	Montants TTC
Chapitre 11 Charges à caractère général	6 813 426 €
Dont Prestations	3 867 622 €
Impôts et TGAP	1 394 511 €
Reversements soutiens et recettes à la CCBE et CCMV	822 800 €
Location immobilière	305 000 €
Autres dépenses, assurances, maintenance, divers	423 493 €
Chapitre 12 Charges de personnel	194 392 €
Chapitre 42 Dotations aux amortissements	1 566 503 €
Chapitre 65 Indemnités des élus	41 930 €
Chapitre 66 Intérêts d'emprunts	415 476 €
Chapitre 68 Provisions Post Exploitation	44 921 €
Total dépenses de fonctionnement 2022	9 076 752 € TTC



Bilan financier: Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2022

Nature du financement du Service	Montant
Participation des Communautés de Communes membres	6 274 641 €
Soutien à la tonne triée CITEO	1 184 920 €
Ventes de Matériaux issus du tri des recyclables et des OM	959 426 €
Tarifs extérieurs : non-membres du SMICTOM	619 370 €
Location : Occupation Domaine Public par prestataires	19 834 €
Vente Composteurs Individuels	11 745 €
Divers	60 023 €
Total Recettes 2022	9 129 959 €

Répartition des recettes selon la méthode d'analyse Compta-cout



Recettes de fonctionnement 9 129 959 € TTC

Bilan financier: section d'investissement du Compte Administratif 2022

Section d'investissement 2022	Montant	Durée d'amortissement
Création Casier 6 - ISDND (réseau biogaz et voiries)	218 942 €	25 ans
Conteneurs PAV	109 553 €	5 ans
Sécurisation Vidéo - détection incendie ISDND	38 241 €	10 ans
Mesures de protection de la Biodiversité	19 353 €	30 ans
Site : Borne Pont Bascule – logiciel de pesage	13 200 €	10 ans
Mobilier et Matériel de Bureau	4 944 €	2 ans
Remboursement des emprunts	1 356 765 €	
Amortissement des Subventions	24 345 €	
Total dépenses d'investissement 2022	1 785 343 €	

Modalités de financement du service

Les participations des Communautés de Communes membres sont calculées en fonction des tonnages traités et des tarifs 2022, votés et appliqués par délibération 2021-38 en date du 09 décembre 2021.

TARIFS 2022 à la TONNE appliqués aux Communautés de Communes adhérentes	2019	2020	2021	2022
Traitement OM	72.90 €	72.90 €	77.00 €	77.00 €
TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes)	25.00 €	25.00 €	37.00 €	45.00 €
Total traitement OM	97.90 €	97.90 €	114.00 €	122.00 €
Refus de Déchèteries	51.00 €	51.00 €	51.00 €	51.00 €
TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes)	25.00 €	25.00 €	37.00 €	45.00 €
Total traitement des refus	76.00 €	76.00 €	88.00 €	96.00 €
Collecte + Tri des emballages, papiers et verres soutiens et reprises déduits pour la CCEBER et la CCBI	46.78 €	46.78 €	46.78 €	44,00 €
Tri des emballages hors soutiens et reprises de la CCBE	348.71 €	348.71 €	348.71 €	323.00 €
Tri des papiers hors soutiens et reprises de la CCBE	56.30 €	56.30 €	56.30 €	22.00 €
Tri des emballages et papiers en mélange hors soutiens et reprises de la CCMV	335.00 €	335.00 €	335.00 €	225.00 €
Broyage de Végétaux	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €
Participation forfaitaire par habitant	22.28 €	22.28 €	22.28 €	22.28 €

Annexe 1 :

Synthèse des tonnages du SMICTOM et des Communautés de Communes adhérentes

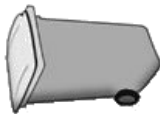


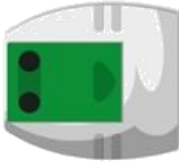











- ⇒ **Communauté de Communes de Bièvre Est**
- ⇒ **Communauté de Communes du Massif du Vercors**
- ⇒ **Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et résultats par communes**
- ⇒ **Communauté de Communes de Bièvre Isère et résultats par communes**
- ⇒ **Bilan SMICTOM**

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2022

Communauté de Communes de Bièvre Est

Population desservie: 22 879 habitants (+0,8%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 7 783 tonnes (-4,6 %)





ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES RECYCLABLES	PAPIERS RECYCLABLES	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
				
4 656 tonnes collectées - 3 % 	386 tonnes collectées + 1 % 	333 tonnes collectées - 8 % 	776 tonnes Collectées - 4 % 	1 633 tonnes Collectées - 9 % 
203,5 kg par habitant - 4 % 	16,9 kg par habitant 0 % 	14,6 kg par habitant - 8 % 	33,9 kg par habitant - 5 % 	71,4 kg par habitant - 10 % 
Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat Mixte à dominante rurale 2021 210 kg/habitant	Total emballages + papiers: 719 tonnes soit 31,4 kg/habitant Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 45 kg/habitant		Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 36 kg/habitant	

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2022

Communauté de Communes du Massif du Vercors

Population desservie: 12 356 habitants (idem 2021)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 5 470 tonnes (idem 2021)

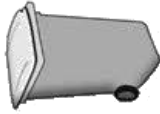

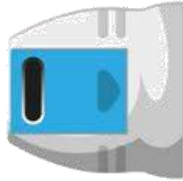
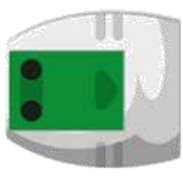











ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES EN MELANGE	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
			
2 952 tonnes collectées + 2 % ↗	727 tonnes collectées + 3 % ↗	797 tonnes Collectées + 0,3 % ↗	994 tonnes Collectées - 7 % ↘
238,9 kg par habitant + 2 % ↗	58,8 kg par habitant + 3 % ↗	64,5 kg par habitant + 0,3 % ↗	80,4 kg par habitant - 7 % ↘
Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat Mixte à dominante rurale 2021 210 kg/habitant	Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 45 kg/habitant	Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 36 kg/habitant	

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2022

Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Population desservie: 15 882 habitants (+0,5%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 4 178 tonnes (-2,1 %)

ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES RECYCLABLES	PAPIERS RECYCLABLES	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
				
1 791 tonnes collectées - 2 % 	559 tonnes collectées + 5 % 	234 tonnes collectées - 13 % 	576 tonnes Collectées + 2 % 	1 018 tonnes Collectées - 4 % 
112,8 kg par habitant - 3 % 	35,2 kg par habitant + 4 % 	14,7 kg par habitant - 13 % 	36,3 kg par habitant + 1 % 	64,1 kg par habitant - 5 % 
Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat Mixte à dominante rurale 2021 210 kg/habitant	Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 45 kg/habitant		Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 36 kg/habitant	
<i>Total emballages + papiers: 793 tonnes soit 49,9 kg/habitant</i>				

Performances par commune

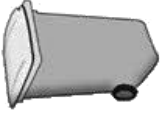


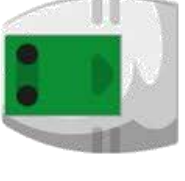











Commune	Pop 2022	EMB		JMR		VERRE	
		Tonnages	Kg/hab	Tonnages	Kg/hab	Tonnages	Kg/hab
BEAUREPAIRE	5 060	166,12	32,83	81,68	16,14	157,70	31,17
BELLEGARDE-POUSSIEU	1 005	57,52	57,23	19,06	18,96	55,54	55,26
CHALON	179	4,01	22,41	2,12	11,82	7,34	41,01
COUR-ET-BUIS	939	35,01	37,28	9,71	10,34	31,22	33,25
JARCIEU	1 081	40,12	37,11	16,08	14,88	42,36	39,19
MOISSIEU-SUR-DOLON	753	25,64	34,05	7,02	9,32	26,54	35,25
MONSTEROUX-MILIEU	816	20,18	24,73	5,02	6,16	22,88	28,04
MONTSEVEROUX	988	43,64	44,17	14,68	14,86	49,34	49,94
PACT	870	26,57	30,54	15,05	17,29	27,78	31,93
PISIEU	530	22,64	42,72	10,10	19,06	22,16	41,81
POMMIER-DE-BEAUR	724	32,37	44,72	9,31	12,86	29,00	40,06
PRIMARETTE	734	9,26	12,62	4,49	6,12	21,06	28,69
REVEL-TOURDAN	1 077	22,64	21,02	14,10	13,10	33,42	31,03
ST-BARTHELEMY	970	49,92	51,47	24,89	25,66	42,44	43,75
ST-JULIEN-DE-L'HERMS	156	3,18	20,35	0,98	6,27	6,88	44,10
CC ENTRE BIEVRE ET RHONE	15 882	559	35,19	234	14,75	576	36,25

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2022

Communauté de Communes de Bièvre Isère

Population desservie: 56 325 habitants (+0,5%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 20 592 tonnes (-3,3 %)

ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES RECYCLABLES	PAPIERS RECYCLABLES	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
				
11 000 tonnes collectées - 4 % 	1 051 tonnes collectées + 2 % 	779 tonnes collectées - 13 % 	1 965 tonnes Collectées + 4 % 	5 797 tonnes Collectées - 3 % 
195,3 kg par habitant - 5 % 	18,7 kg par habitant + 1 % 	13,8 kg par habitant - 13 % 	34,9 kg par habitant + 3 % 	102,9 kg par habitant - 4 % 
Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat Mixte à dominante rurale 2021 210 kg/habitant	Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 45 kg/habitant	Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 32,5 kg/habitant	Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 36 kg/habitant	

Performances par commune

Commune	Pop 2022	EMB		JMR		VERRE	
		Tonnages	Kg/hab	Tonnages	Kg/hab	Tonnages	Kg/hab
ARTAS	1 862	27,58	14,81	29,46	15,82	56,64	30,42
BEAUFORT	572	7,22	12,62	7,02	12,28	13,76	24,06
BEAUVOIR-DE-MARC	1 129	16,88	14,95	9,20	8,15	35,36	31,32
BOSSIEU	309	4,45	14,41	4,89	15,82	9,00	29,13
BRESSIEUX	95		0,00		0,00		0,00
BREZINS	2 223	33,35	15,00	26,54	11,94	66,76	30,03
BRION	146	2,04	13,94	2,13	14,56	4,74	32,47
CHAMPIER	1 459	28,23	19,35	16,04	10,99	60,74	41,63
CHATENAY	446	7,41	16,61	5,81	13,02	19,30	43,27
CHATONNAY	2 062	33,06	16,03	18,97	9,20	47,52	23,05
CULIN	773	22,06	28,53	10,18	13,17	27,50	35,58
FARAMANS	1 068	24,74	23,17	18,47	17,30	36,92	34,57
GILLONAY	1 051	16,71	15,90	14,90	14,18	52,22	49,69
LA COTE-SAINT-ANDRE	5 106	123,82	24,25	88,85	17,40	168,00	32,90
LA FORTERESSE	332	3,76	11,33	3,10	9,33	9,08	27,35
LA FRETTE	1 115	17,19	15,42	18,84	16,90	43,88	39,35
LE MOTTIER	781	9,82	12,57	10,07	12,90	26,50	33,93
LENTIOL	242	10,18	42,08	6,45	26,63	14,02	57,93
LIEUDIEU	357	5,46	15,29	6,13	17,18	14,46	40,50
LONGECHENAL	596	7,36	12,35	7,50	12,58	12,98	21,78
MARCILLOLES	1 197	21,36	17,85	17,76	14,84	32,74	27,35
MARCOLLIN	660	8,64	13,09	8,70	13,18	19,00	28,79
MARNANS	144	2,68	18,59	1,92	13,36	4,50	31,25
MEYRIEU-LES-ETANGS	1 055	17,60	16,68	10,86	10,29	25,94	24,59
MONTFALCON	139	2,42	17,39	1,20	8,61	3,48	25,04
ORNACIEUX-BALBINS	876	11,52	13,15	7,87	8,98	20,48	23,38
PAJAY	1 170	23,34	19,95	11,65	9,96	37,82	32,32
PENOL	371	16,87	45,47	12,11	32,64	18,50	49,87
PLAN	273	9,91	36,28	5,59	20,47	8,68	31,79
PORTE-DES-BONNEVAUX	2 068	41,25	19,95	33,58	16,24	95,60	46,23
ROYAS	404	6,68	16,54	3,98	9,86	13,34	33,02
ROYBON	1 159	11,15	9,62	14,46	12,48	32,70	28,21
SARDIEU	1 180	21,33	18,08	12,19	10,33	36,30	30,76
SAVAS-MEPIN	908	15,99	17,61	8,80	9,69	28,36	31,23
SILLANS	1 993	34,70	17,41	22,67	11,37	48,30	24,23
ST-AGNIN-SUR-BION	1 111	17,76	15,99	14,29	12,86	28,88	25,99
ST-CLAIR-SUR-GALAURE	277	5,61	20,25	4,21	15,20	12,10	43,68
STE-ANNE-SUR-GERVONDE	728	14,23	19,54	7,24	9,94	34,04	46,76
ST-ETIENNE-DE-ST-GEOIRS	3 250	86,80	26,71	67,43	20,75	189,82	58,41
ST-GEOIRS	519	9,79	18,87	7,75	14,92	18,82	36,26
ST-HILAIRE-DE-LA-COTE	1 591	15,37	9,66	17,98	11,30	44,02	27,67
ST-JEAN-DE-BOURNAY	4 691	111,83	23,84	81,91	17,46	209,32	44,62
ST-MICHEL-DE-ST-GEOIRS	303	7,89	26,02	2,41	7,96	9,18	30,30
ST-PAUL-D'IZEAUX	299	3,00	10,04	2,37	7,93	6,22	20,80
ST-PIERRE-DE-BRESSIEUX	774	9,83	12,70	11,49	14,84	36,98	47,78
ST-SIMEON-DE-BRESSIEUX	2 986	55,94	18,73	35,33	11,83	89,40	29,94
THODURE	787	13,19	16,76	8,45	10,73	26,18	33,27
TRAMOLE	802	13,89	17,32	6,79	8,47	26,16	32,62
VILLENEUVE-DE-MARC	1 190	13,89	11,67	15,83	13,30	36,72	30,86
VIRIVILLE	1 696	25,53	15,05	17,65	10,41	51,94	30,63
CC BIEVRE ISERE	56 325	1 051,30	18,66	779,00	13,83	1 964,90	34,89

SMICTOM DE LA BIEVRE

Population desservie: 107 442 habitants (+0,5%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM pour ses adhérents : 38 023 tonnes (-3,0%)

**ORDURES
MENAGERES**



20 399 tonnes
collectées **-3 %**

189,9 kg
par habitant **-3%**

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat Mixte à dominante rurale 2021
210 kg/habitant

**EMBALLAGES
RECYCLABLES**

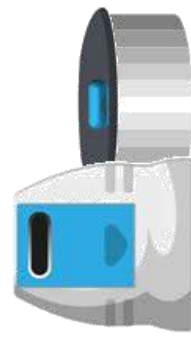


2 563 tonnes
collectées **+6 %**

23,9 kg
par habitant **+5 %**

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale 2021
45 kg/habitant

**PAPIERS
RECYCLABLES**



1 506 tonnes
collectées **-14 %**

14,0 kg
par habitant **-15 %**

Région AUVERGNE RHONEALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale 2021
36kg/habitant

**EMBALLAGES
EN VERRE**



4 114 tonnes
Collectées **+1 %**

38,3 kg
par habitant **+1 %**

Région AUVERGNE RHONEALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale 2021
36kg/habitant

**REFUS
DE DECHETERIE**



9 441 tonnes
Collectées **-5 %**

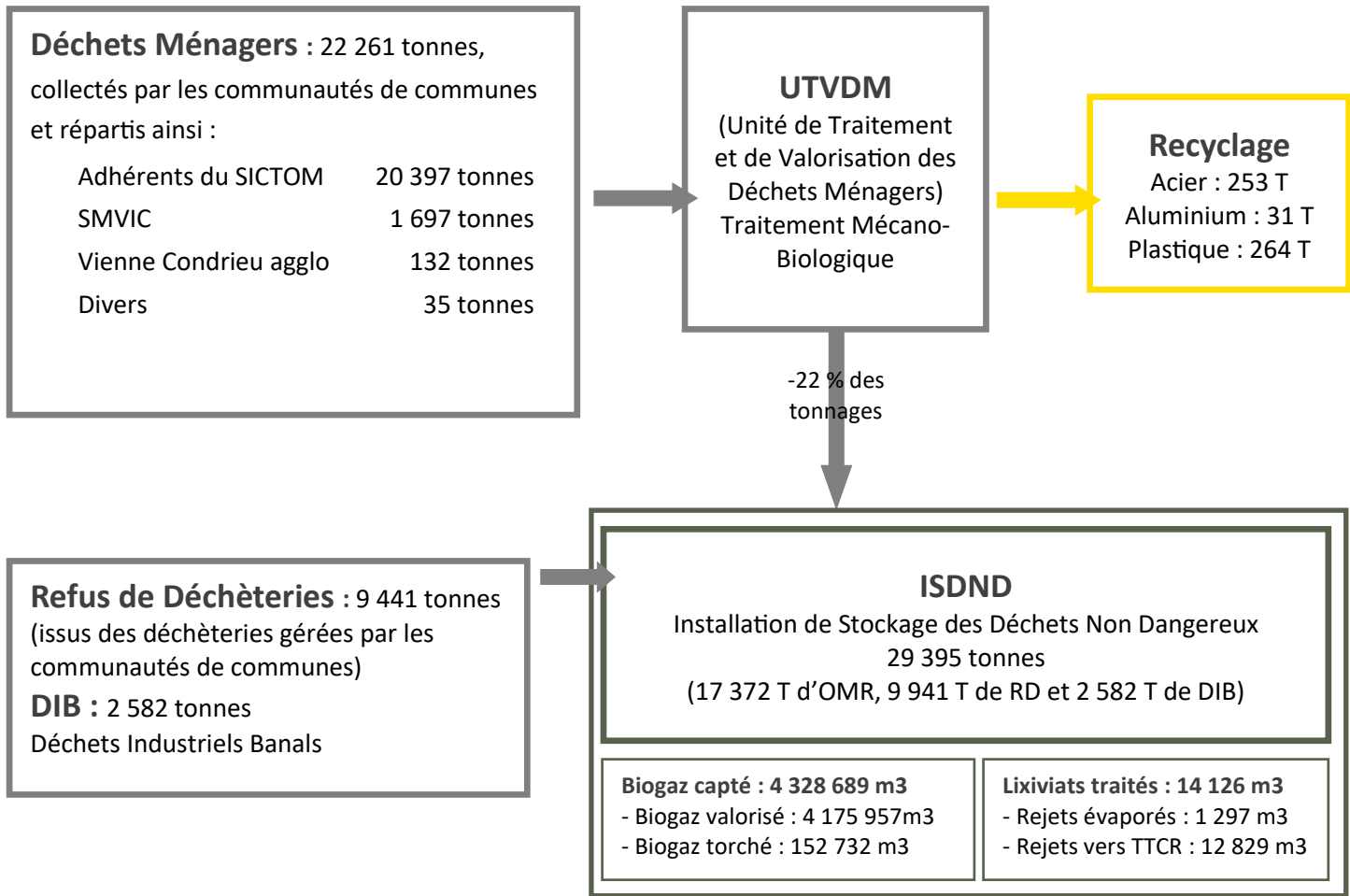
87,9 kg
par habitant **-5 %**

Total emballages + papiers: 4 069 tonnes soit 37,9 kg/habitant

Annexe 2

Synthèse des flux gérés par le SMICTOM

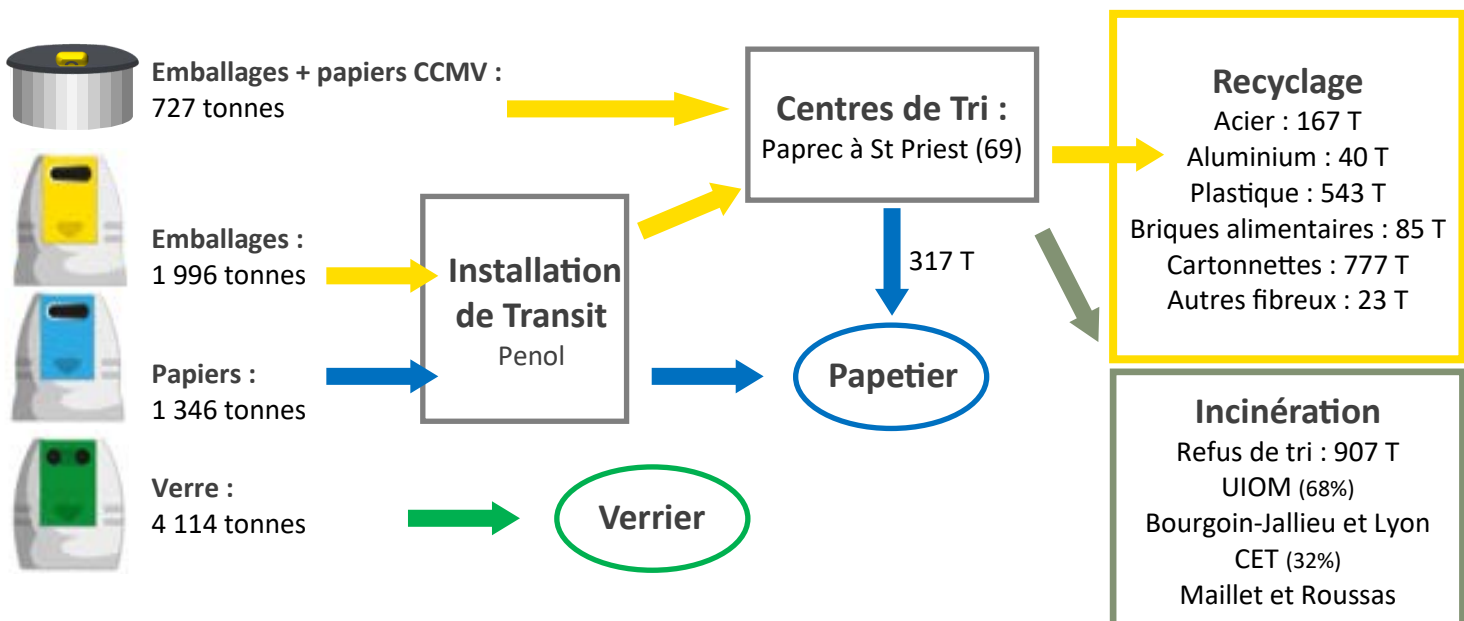
ORDURES MANAGERES ET REFUS DE DECHETERIES



DECHETS VERTS



RECYCLABLES



SMICTOM M

de la Bièvre

SMICTOM DE LA BIEVRE

Site de traitement et de valorisation des déchets ménagers

113, chemin des carrières

38260 PENOL

Tel 04 74 53 82 30

www.smictom-bievre.fr

